**Rapport du Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à un logement convenable à la**

**52ème session du Conseil des Droits de l'Homme**

**Le droit à un logement adéquat et le changement climatique**

**Questionnaire**

***Impact du changement climatique sur le droit à un logement adéquat***

*Dans la vie réelle*

1. Dans votre pays, quels ont été les principaux effets de la crise climatique sur la jouissance du droit à un logement adéquat ? Veuillez préciser s'il y a eu des effets induits par le climat sur la sécurité d'occupation, la disponibilité, le caractère abordable, l'accessibilité, l'habitabilité, la localisation et l'adéquation culturelle du logement, y compris les déplacements liés à la crise climatique. [[1]](#footnote-1)

**Par sa localisation géographique dans le sud-est de l'océan indien, en aval de 15 cours d’eau international avec de régime de pluie périodique et avec the fluctuations de débits importantes et conditionnés par des facteurs climatiques et au sud-est du bassin cyclonique de l'océan indien, le Mozambique est le troisième pays Africain plus affectées par des catastrophes "naturelles" et le deuxième dans la région de la SADC. Le changement climatique se manifeste à la fois par des changements dans la simulations des températures et des précipitations avec des épisodes fréquents et extrêmes de sécheresse et inondations, et à la fois par la fréquence et l'intensité des cyclones. Les phénomènes sont souvent à l'origine de crises humanitaires importantes, dont les déplacements de personnes et ont des impacts indéniables sur la sécurité d'occupations, disponibilité des sols, ainsi que l'accessibilité, l'habitabilité, la localisation des personnes et adéquations matérielles et culturelles du logements tandis que les personnes sont forcés à quitter leur lieux d’origine pour des camps de réinstallations provisoire en attendant la lente installation définitive. A titre d’exemple de cyclone Idai, occoru en Février de 2019 a causé plus de 120.000 déplacés et trois ans après il y a des personnes vivants dans les tentes champs de re installations provisoires.**

1. Existe-t-il des différences dans la manière dont la crise climatique affecte le droit à un logement adéquat dans les zones urbaines et rurales ? Si oui, y a-t-il une interrelation entre les deux ?

**Le Mozambique compte environ 30 millions d’habitants et la majorité vivent dans des zones rurales avec des habitations faites de matériaux précaire, avec des limites d'accès aux infrastructures et services ensetiatiels telles que la santé, éducation, d'eau potable, assainissement. Les statistique montre que une en chaque 5 personnes vivants dans les zones rurales consomment de l’eau de superficie[[2]](#footnote-2) comme source primaire de l’eau. Le changement climatique menace la disponibilité de ressources naturelles tel que la biomasse utilisée pour la construction des habitations, l’eau et ont un effet majeur sur les conditions de vie des populations, dont les enfants et des femmes. Il est estime que une femme au Mozambique doit parcourir au moin 6 kilometres pour avoir access a l’eau et une grand partie de la populationrurale n’a pas access aux servises d’assainissement recourant a la defecation a l’aire libre. Ces conditions, par conséquent, ont des impacts importants sur leur santé, sûreté, éducation, dignité, risques des agressions sexuelles due à l'inexistence des infrastructures sanitaires.**

**Le faible accès aux services essentiels et aux infrastructures rend les populations rurales plus vulnérables aux effets des changements climatiques et l'événement des phénomènes comme le cyclones mesnes a des destruction massives des habitations.**

1. La crise climatique affecte-t-elle de manière distincte certains groupes dans la jouissance de leur droit à un logement adéquat ? Veuillez décrire de quelle manière.

**Les femmes et les filles sont le groupe les plus affectés dans la jouissance de leurs droits à un logement convenable. Le déficit d'accès aux services et infrastructures tels l’eau et assainissement met les femmes et les filles dans une position vulnérable à des violences physiques et sexuelles, les prive des l'accès à l'éducation et leur santé s’en ressent.**

**Les déplacements menés par des catastrophes naturelles ont des impacts directs sur le sens de sécurité de l'occupation des sols, habitabilité et adéquation culturelle et dont de droit au logements. En addition, ces privations ont des impacts sur d’autres droits telles que la sécurité physique et droit à l'alimentation. Les rapports du cyclone Idai apparu en 2019 au Mozambique ont prouvé la position de vulnérabilité des femmes et filles déplacées dans des champs de réinstallation, souvent contraint à avoir des rapport sexuels avec des agents humanitaires pour avoir accès à l’eau potable, alimentation et même les tentes.**

1. Comment le droit à un logement adéquat est-il assuré pour les personnes qui ont été déplacées à l'intérieur ou à l'extérieur du pays par la crise climatique ? Comment et sous quelles conditions leur droit au retour volontaire est-il assuré ?

**L’absence des conditions financières et la faible éducation des populations empêchent que le la population fasse recours aux mécanismes financières telle que les assurances catastrophes, même si prévue par la législation nationale, sont pas encore utilisées surtout pour assurer les habitations. Souvent le gouvernement doit faire appel à des donations pour la reconstruction des habitations néanmoins, le problème ce que les donations ne sont jamais certaines ou régulières et du les mauvaises conditions dans les champs de réinstallations les déplacée sont souvent forcée à retourner dans leur zones de origine sans même que les conditions d'habitabilité sont créé.**

**Il est estimé que 70% de la population mozambicaine vivent dans les proximités des cours d’eau, et zones souvent classées à risques. Le gouvernement a du mal à maîtriser le lien sociologique et naturel entre l'occupation des sols dans les proximités des cours d'eau.**

1. Lorsque des logements ont été endommagés ou perdus en raison d'événements climatiques, quel a été l'impact sur la vie, la santé et les moyens de subsistance des populations touchées ?

**Due à la précarité des habitations et le caractère informel de l'occupation du sol, conséquence de la non maîtrise de l'occupation du sol, les évènements climatiques sont à l'origine des déplacements des personnes, et cela prive déjà les populations affectées de leurs moyens des subsistance. Ces privations ont des impacts sur leur vie, surete, sante, et acces a la terre pour produire des aliments ou reconstruire leur vie et malgré les aides humanitaires, l'accès aux services de santé, éducations, alimentation, l’eau potables demeure un défis.**

**La corruption endémique qui caractérise les institutions publiques a des effets importants sur l'accès aux biens et services de la part des déplacés qui se voient privés de l'accès aux donations et aides humanitaires.**

1. Comment les gens ont-ils pu obtenir réparation et compensation pour les dommages ou la perte de leur logement suite à la crise climatique et aux événements climatiques extrêmes ? Quels sont les principaux obstacles à l'accès à la réparation et à l'indemnisation en temps voulu, et quelles pourraient être les solutions efficaces ?

**Le système de gestion des risques naturels et climatiques au Mozambique suit encore le paradigme traditionnel de la gestion d’urgence ou de catastrophes naturelles. Avec peu d’investissement sur la prévention, la nouvelle loi de Gestion et Réduction des Risques de Catastrophes date de 2019 qui crée un fond de gestion des catastrophes, que vise basiquement deux phases de la gestion des risques: préparation et réparation. La nouvelle loi introduit également le système d' assurance catastrophes cependant le il est peu recouru et le Gouvernement pointe l'absence de *“culture d' assurance de* la population mozambicaine comme le principale obstacle à l'accès à la répartition des indemnisations. La pauvreté est le risque majeur et le principal obstacle à l'accès aux systèmes de réparation ou indemnisation. Tant que la population reste occupée dans la lutte contre la famine, s’inscrire dans un système d' assurance restera toujours au second plan.**

1. Veuillez indiquer les principales décisions des cours et tribunaux nationaux protégeant les locataires et les propriétaires de l'impact de la crise climatique ou de leur droit à un logement adéquat ou liées aux déplacements induits par le climat. Veuillez également décrire leur résultat et leur impact.

**Il n’a jamais eu une décision judiciaire sur des questions liées aux catastrophes induit par le changement climatique ou droit à un logement convenable ou liée aux déplacements climatique au Mozambique.**

*En mesures*

1. Veuillez expliquer comment les politiques et les programmes relatifs à l'efficacité énergétique, à l'urbanisme vert, à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci tiennent compte du droit à un logement convenable. Quelles mesures ont été prises pour garantir qu'ils n'ont pas d'impact discriminatoire (involontaire) sur des groupes de population particuliers ?

**Il y a un manque de coordination inter-institutionnellement dans l'élaboration des politiques au Mozambique. A titre d'exemple, la Stratégie nationale d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique n' aborde pas la vulnérabilité des enfants de la même façon que le Strategi de l'enfant n' aborde pas l'exposition des enfants aux changements climatiques. Relativement au droit à un logement climatique, la nouvelle loi de gestion et réduction des risques de catastrophes, a introduit une disposition visant à inciter les constructions adaptées aux risques cyclonique. Cependant cette disposition n’a pas reflexe sur les politique energetique, au politiques urbaines ou même plan les gestions du territoire.**

**Une autre problématique est le fait que les différents politiques ne prennent pas l’abordage des droits de l'homme, dont le droit au logement convenable.**

1. Veuillez expliquer comment les stratégies et les plans de préparation, de réponse et de récupération/reconstruction en cas de catastrophe naturelle garantissent la non-discrimination ?

**La discrimination au mozambique est un crime punie. Les lois de la république établissent tout un cadre de prévention et de répression contre les discriminations. Néanmoins la réalité est loin d'être parfaite. Les catastrophes ont un poids lourd sur les femmes souvent contraint à avoir des relations sexuelles pour accéder aux plans de réponses ou reconstructions post-catastrophes. La situation est encore plus grave encore et malgré l’obligation de protéger de l’Etat, ce que ces événements même se reporte ne font pas objet de sanction.**

1. Quels sont les principaux obstacles à la prise en compte et à l'atténuation des effets négatifs du changement climatique sur la réalisation du droit à un logement convenable ?

**L'abordage classique de gestion d'urgence de l’Etat reste le principal obstacle à l'atténuation des effets du changement climatique sur la réalisation du droit au logement. Des politiques et mesures préventives, en plus d'être économique, évitera les atteintes et dommages au droit à un logement convenables et toutes ses répercussions, tels les déplacements de personnes…**

***Impact du logement sur le changement climatique***

1. Comment le secteur du logement dans les zones rurales et urbaines contribue-t-il au changement climatique ? Il peut être utile de réfléchir en termes de :

**Les contributions du Mozambique au changement climatique et les émissions des GES sont relativement réduites en termes absolus et globaux en comparaison avec la majeure partie des pays au monde, néanmoins l'intensité énergétique et carbonique de l’industrie et du PIB sont, par opposition, relativement élevée.**

**C’est dans le secteur forestier où les défis se trouve. Avec un rôle important dans l'économie du pays et dans la vie des populations, dont les dans les zones rurales. 70% des sources d'énergie au Mozambique proviennent des forêts. Il est estimé que le pays perd environ 267 029 hectares par an des forêts. De ce nombre 65% est due la production d'énergie et 12% est attribué à l’urbanisation[[3]](#footnote-3).**

**L’urbanisation informelle a aussi un grand impact sur l'artificialisation du sol. Un problème peu abordé dans le débat public, mais avec des contributions significatives aux problèmes d'inondations urbaines.**

Veuillez également fournir toute information statistique sur l'impact climatique du secteur du logement par rapport à d'autres secteurs dans votre pays.

1. Quelles mesures sont mises en œuvre dans les zones rurales et urbaines pour réduire et éliminer les impacts négatifs du secteur du logement sur le climat ? Quel a été le succès de ces programmes ?

**Pour la déforestation, identifié, comme le plus important contributeurs au changements climatique, le gouvernement a mis en place des mécanismes incitatifs dans le cadre de l'implémentation de la Stratégie REDD+, pour réduire le recours à la biomasse ligneuse et la destruction des florest par l'agriculture rurale. Pour l’urbanisation des efforts sont menés pour une meilleure planification du territoire et du milieu urbain cependant le caractère réactive des mesures prises par le Gouvernement sont parfois tardives ayant lieu après la réalisation des dommages.**

1. Quels sont les principaux obstacles à la réduction et à l'élimination des impacts négatifs du secteur du logement sur le climat ?

**A part les réponses tardives et non préventives sont le principal obstacle à l'élimination des impacts négatifs des changements climatiques sur le droit au logement. L’approche de gestion d’urgence n’est pas suffisante pour prévenir des dommages et interférences au droits à un logement convenable.**

***Vers une transition juste vers un logement respectueux des droits, résilient au changement climatique et neutre en carbone***

1. Quelles lois, politiques ou programmes spécifiques ont été adoptés pour mettre en place et financer une transition juste vers un logement respectueux des droits, résilient au changement climatique et neutre en carbone pour tous, sans discrimination ?

**La transition énergétique figure comme l’une des préoccupations du Gouvernement. Toutefois, les politiques et les stratégies adoptées pour y mettre en place semblent être de fausses solutions du point du vue climatique. Le Mozambique est un pays riche en ressources minérales tel que les hydrocarbures. Le Plan Directeur des exploitations des Gaz fait du gaz une source d'énergie propre alors que scientifiquement certains composants du gaz, comme le CH4, prennent plus de temps pour se décomposer que le CO2.**

**La transition énergétique au Mozambique doit consister d’abord à garantir un accès à l'électricité à toute la population[[4]](#footnote-4) et ensuite la transition de la biomasse ligneuse à une source d'énergie plus propre sans toutefois, imposer une charge exorbitante aux communautés recueilleuses. Le pays dispose d' une stratégie de cadre réglementaire pour des énergies renouvelables mais ceci exigeant des technologie nouvelles et des grands investissements et la se trouve le défis.**

1. Quelles mesures ont été prises pour garantir que les coûts de la transition écologique dans le secteur du logement soient équitablement répartis entre les autorités publiques, les contribuables, les propriétaires et les locataires ou autres groupes d'intérêt concernés, et pour garantir le maintien de l'accessibilité financière des logements ?

**Un Fond de foments de l'électricité a été créé par le Gouvernement dans l'objectif de développer des sources d'électricité propre et de bas coût et ainsi réaliser les plans du Gouvernement d' assurer l'accès à l'énergie pour tous[[5]](#footnote-5). Ce Fond apporte des aides financières pour l'acquisition des panneaux solaires pour les membres de communautés[[6]](#footnote-6) mais aussi donner des incitations aux initiatives énergétique pro-environnement.**

1. Quelles stratégies d'adaptation sont nécessaires pour garantir le maintien de l'habitabilité des logements face à la crise climatique ? (protection contre, par exemple, la chaleur, les inondations, les conditions météorologiques extrêmes, etc.)

**La législation des réduction et management des risques des catastrophes a déjà donné un an incitant des constructions adaptées à différents types de risques auxquels le pays est exposé. Toutefois, le Gouvernement a encore un long chemin à parcourir dans la planification de l’utilisation de sol et la perception sociologique de la concentration des populations dans le proximité des cours d’eau et souvent des zones exposées aux risques.**

**Il existe aussi un certain manque d’innovation et développement des matériaux locaux pour la construction. La nature donne tout ce dont l’homme a besoin, il faut juste innover pour développer des solution capables de supprimer les besoin humain sans toutefois détruire sa capacite de regeneration.**

1. Comment les différents groupes d'intérêt, y compris les communautés marginalisées, les propriétaires et les locataires, sont-ils consultés et peuvent-ils participer à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des mesures suivantes ?

**D'après la législation environnementale mozambicaine, le Gouvernement a l’obligation de créer des mécanismes adéquats pour garantir le partition des communautés. Néanmoins, la participation communautaire effective reste encore un rêve lointain. Les décisions politiques, législation, programmes ou plan sont élaborées et prises au niveau central et communiquent aux populations et quand c’est le cas une consultation publique cosmétique a lieu. L'existence des mécanismes légaux pour garantir que les opinions des communautés sont prises en compte rend impossible l'existence de contestations de la part des Communautés ou du publique en général.**

**Le lois ne reconnaît pas le principe de consentement libre, préalable et informé des communautés**.

1. Quel est le rôle de la coopération internationale, du transfert de technologie et de l'aide au développement des États et des agences multilatérales pour assurer une transition juste ?

**La coopération internationale est vue comme la solution pour la transition énergétique. Mais tant que le financement, le transfert de technologie vise le développement de l'industrie extractive et plus particulièrement du gaz, elle restera un fausse solution et une aberration pour le climat.**

1. Quels sont les principaux obstacles à la réalisation d'une telle transition juste ?

**Le manque de contextualisation des enjeux de la transition énergétique au Mozambique, la compréhension que les problèmes des pays industrialisés sont différents des carences énergétiques locales est un obstacle évident à la transition énergétique. La juste transition en Afrique et au Mozambique passe par la prise en compte de facteurs et du contexte local lié d’abord à l'accès universelle à l'électricité propre. Des investissements dans les fausses solutions et le faible investissement dans les énergies renouvelables constituent des principaux obstacles à la transition juste.**

***Autres questions***

1. Veuillez utiliser cet espace pour indiquer toute question qui devrait être prise en compte dans ce rapport.

**Instructions de soumission**

**Date limite :** 8 juillet 2022

**Courriel :** Veuillez retourner ce questionnaire à : ohchr-srhousing@un.org ; ohchr-registry@un.org

**Objet du courriel :** Contribution pour le SR logement - Rapport sur le changement climatique

**Formats de fichier acceptés** : Word uniquement (les pièces justificatives peuvent aussi bien être soumises en PDF)

**Langues acceptées :** Anglais, français et espagnol

Veuillez inclure des références à des rapports, des articles universitaires, des documents politiques, des textes de loi, des jugements, des informations statistiques avec des hyperliens vers leur texte intégral ou leur source ou joignez-les à votre contribution (veuillez respecter la limite de taille totale du fichier de 20 MB pour garantir sa réception).

**Confidentialité potentielle :** Veuillez indiquer en haut de ce questionnaire et dans votre courriel si vous souhaitez que cette soumission ou toute pièce jointe particulière ne soit pas publiée sur le site web du Rapporteur spécial et soit traitée comme confidentielle.

**Présentation prévue** du rapport du Rapporteur spécial : février/mars 2023

1. En vertu du droit international, le droit à un logement adéquat ne se limite pas à avoir quatre murs et un toit. Il s'agit essentiellement du droit de vivre dans un lieu en paix, en sécurité et dans la dignité. Le logement adéquat couvre les sept éléments essentiels suivants : la sécurité juridique de l'occupation ; la disponibilité des services, des matériaux, des installations et des infrastructures ; l'accessibilité financière ; l'habitabilité ; l'accessibilité ; l'emplacement ; et l'adéquation culturelle. Pour les organisations et les parties prenantes qui ne sont peut-être pas aussi familières avec le droit à un logement adéquat dans le droit international des droits de l'homme, veuillez consulter l'Observation générale n° 4 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies, disponible à l'adresse suivante [ici](https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=INT%2fCESCR%2fGEC%2f4759&Lang=en). [↑](#footnote-ref-1)
2. https://www.unicef.org/mozambique/%C3%A1gua-saneamento-e-higiene [↑](#footnote-ref-2)
3. https://fnds.gov.mz/mrv/index.php/documentos/relatorios/27-nivel-de-referencia-de-emissoes-florestais-de-mocambique/file [↑](#footnote-ref-3)
4. Moins de 30% de la population du Mozambique a accès à l'électricité selon les statistiques - https://www.worldbank.org/pt/news/press-release/2021/12/14/world-bank-supports-greater-access-to-energy-and-broadband-services-in-rural-mozambique. [↑](#footnote-ref-4)
5. https://www.lerenovaveis.org/contents/lerpublication/republica-de-mocambique\_1997\_julho\_criacao-do-funae.pdf [↑](#footnote-ref-5)
6. https://funae.co.mz/funae-na-amostra-solar-de-africa-2022/ [↑](#footnote-ref-6)